

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 211/2024

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – La place –
Sté LUMIPLAN**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 19/07/2024 – de M. LAINE Fabrice – de la Sté LUMIPLAN – 1 Impasse Augustin Fresnel 44800 Saint-Herblain

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de pose du Totem tactile Outdoor, la Place - au niveau de la boulangerie ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur une partie du parking de la Grand' Place (face au niveau de la boulangerie) afin de réserver le stationnement au camion bras de grue au droit des travaux de pose du Totem tactile Outdoor minute **le mardi 30/07/2024**.

ARTICLE 2 : La commune d'Herzeele mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Monsieur Fabrice Laine, chargé de projets techniques, email : installations.ville@lumiplan.com

Fait à HERZEELE, le 22 juillet 2024
Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 22 juillet 2024

Le Maire,
S.FRANCKE

